

Réunie le mercredi 21 février 2018, sous la présidence de **M. Philippe Bas, président**, la commission des lois a examiné, sur le **rapport de M. Jean-Pierre Sueur**, la proposition de loi (n° 611 rectifié, 2016-2017) visant à instituer le **Conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien-être**, présentée par M. Franck Montaugé et les membres du groupe socialiste et républicain.

Tout en insistant sur la **nécessité de renforcer l'évaluation des lois**, le rapporteur a rappelé les expériences peu probantes de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation (OPEL) et de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques (OPEPP), créés en 1996 et supprimés depuis, ainsi que de la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois, créée en 2011 et supprimée également, pour en conclure que la **création d'un nouvel organe parlementaire, commun aux deux assemblées et dédié à l'évaluation, n'était pas la modalité la plus pertinente**.

Il a rappelé que la **mission d'évaluation des lois incombait en premier lieu aux commissions permanentes**, qui devaient développer leurs travaux en la matière.

Il a néanmoins considéré que cette proposition de loi était une utile contribution au **débat sur le renforcement de la mission d'évaluation des lois et des politiques publiques au sein des assemblées**, dans la perspective de la réforme institutionnelle.

La commission des lois a décidé de **présenter une motion tendant au renvoi en commission de la proposition de loi**.



Lien vers le rapport : <http://www.senat.fr/rap/17-319/17-319.html>

Commission des lois du Sénat

<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html> - Téléphone : 01 42 34 23 37